

---

**Séance du mardi 05 novembre 2024**

Date de la convocation : 24 octobre 2024

**Administrateurs : 20**

*L'an deux mille vingt-quatre et le cinq novembre, les membres du Conseil d'Administration se sont réunis sous la présidence de Madame Martine AUBRY, Présidente du Centre Intercommunal d'Action Sociale.*

**Présents : 12**

**Votants : 12**

**Présents** : Martine AUBRY, Evelyne BERTHAUX, Josiane BIGUINET, Philippe BRISSE, Mathilde DECHEPPE, Noëlle JACQUEMET, Marie-Françoise KLEIN, Anne RAMAND, Thierry RAMAND, Bernard RENAUDIN, Claude THOMAS, Céline COLLIGNON

**Représentés :**

**Excusés** : Dominique JEANNESSON, Dania KLEIN, Nathalie PHILIPPOT, Pascale ZEHR

**Absents** : Sophie CHARRIOT, Dominique MARECHAL, Guillaume PALIN, Nathalie MEUNIER

---

**DCA\_2024\_21 - Objet : Convention de partenariat pour la journée nationale des assistants maternels**

La présidente expose,

Dans le cadre de la journée nationale des Assistants Maternels, le RPE De l'Aire à l'Argonne en partenariat avec le RPE du Sammiellois et l'association ALYS, gestionnaire de la Micro-crèche « Les Lapins Malins » proposent une soirée interprofessionnelle.

Cette soirée a pour objectifs de valoriser les métiers de la Petite Enfance, de favoriser les échanges entre professionnels et d'accompagner la professionnalisation des métiers.

Nadine Weber, éducatrice de jeunes enfants interviendra sur l'importance de l'accompagnement des familles en structure d'accueil mais également à domicile des assistants maternels.

Cette soirée aura lieu le mardi 19 novembre 2024 à l'espace partagé de Rembercourt.

Le coût de l'intervention de Nadine Weber sera supporté par les 3 structures.

La présidente propose de signer une convention de partenariat afin de formaliser l'action.

Date de transmission de l'acte: 19/11/2024 Date de reception de l'AR: 19/11/2024 055-200027787-DCA_2024_21-DE A G E D I
--

Le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale, à l'unanimité de ses membres votants adopte la convention et autorise la Présidente à signer la présente convention de partenariat.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,  
Madame Martine AUBRY